

Questions orales

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je vais supposer qu'elle n'est pas hypothétique, et qu'il s'agit d'une suggestion faite au gouvernement; nous l'examinerons.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, étant donné que nous partons aujourd'hui pour jusqu'au 7 mai, le premier ministre suppléant pourrait-il au moins donner à la Chambre l'assurance que le cabinet n'accédera pas à la demande de l'Interprovincial Pipeline Company avant la rentrée ni avant que le comité permanent des ressources nationales et des travaux publics ait eu l'occasion d'en discuter avec le ministre et le président de l'Office national de l'énergie?

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je ne puis donner cette garantie, mais j'examinerai sérieusement la suggestion.

LA PROPOSITION DU PRÉSIDENT NIXON QUANT À LA
COLLABORATION EN MATIÈRE D'ÉNERGIE, DE
RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, ma question est reliée intimement à celle que le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles a posée et s'adresse au ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui est le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, comme je le suppose. Par suite de la déclaration que le président Nixon a faite ce matin concernant l'énergie, le cabinet a-t-il déjà pris une décision en réponse à sa proposition ayant trait à la collaboration internationale en matière d'énergie, de recherche et de développement?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le président, la déclaration du président Nixon a été faite ce matin et nous l'avons reçue seulement avant la période des questions orales; nous n'avons pas eu le temps d'en étudier toutes les conséquences. Nous sommes satisfaits à première vue de constater que cela ne modifiera pas trop la situation canadienne en ce qui a trait aux exportations de pétrole. Quant à la suggestion de l'honorable député, j'en ferai part à l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

* * *

LE L'IMPÔT SUR LE REVENU

LES ERREURS DE VÉRIFICATION DES REVENUS DE
CERTAINES SOCIÉTÉS—LE DÉLAI D'APPEL—LES
INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Un certain nombre de sociétés qui ont produit leurs déclarations d'impôt sur le revenu ont eu connaissance que des erreurs s'étaient glissées au moment de la vérification des formulaires par les répartiteurs du ministère. Étant donné que l'on accorde une période de 90 jours au cours de laquelle on peut faire appel et étant donné que c'est également un fait acquis que le ministère manque de représentants pour entendre les appels, le ministre voudrait-il étudier cette question dans le but d'éliminer cette difficulté et d'empêcher toute possibilité d'injustice pour les firmes en cause?

L'hon. Robert Stanbury (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je serais heureux d'examiner cette question.

LA DISCRIMINATION EN MATIÈRE DE DÉPENSES POUR LA
GARDE DES ENFANTS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Duncan M. Beattie (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire au ministre du Revenu national. En réponse à une question que j'ai posée à l'honorable ministre le 1^{er} mars 1973, concernant la discrimination à l'endroit des parents masculins en vertu de la disposition ayant trait «aux dépenses pour la garde des enfants», il m'a fait parvenir une lettre dans laquelle il déclarait que c'était une exigence de la loi telle qu'adoptée par le Parlement et non telle qu'il voudrait qu'elle soit. À la lumière de ce flagrant aveu que la discrimination existe à l'endroit des personnes de sexe masculin, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il prendra les dispositions nécessaires pour s'assurer que tous les parents seuls devant la tâche difficile d'élever des enfants aient des possibilités égales de déduire des dépenses raisonnables pour la garde des enfants?

Des voix: Bravo!

L'hon. Robert Stanbury (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, cette question devrait plus adéquatement s'adresser au ministre des Finances parce que le ministère du Revenu national doit appliquer la loi telle que le Parlement l'adopte. Le député comprendra sûrement s'il lit soigneusement ma réponse et à cet égard, s'il étudie la loi, il comprendra dis-je que ce n'est pas simplement une question de discrimination mais une tentative en vue de s'assurer que l'application de ce privilège est justifié et qu'un conjoint ne profite pas de l'autre.

DÉPENSES POUR LA GARDE DES ENFANTS—LE CAS DES
ÉPOUSES D'AGRICULTEURS

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à adresser au ministre. Étant donné que les mères qui travaillent reçoivent des allocations pour qu'on prenne soin de leurs enfants, le ministre accordera-t-il les mêmes allocations aux épouses des agriculteurs qui doivent aider leurs maris dans les champs durant la moisson et employer quelqu'un pour s'occuper de leurs enfants?

L'hon. Robert Stanbury (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que je vais examiner cette question pour le député parce que je pense que sa femme mérite certainement toute la considération possible en cette affaire.

* * *

LES TRANSPORTS

LES RAPPELS D'AUTOMOBILES—L'OPPORTUNITÉ D'UNE
MESURE OBLIGEANT LA DIVULGATION DES DÉFAUTS

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement a le pouvoir d'obliger les producteurs d'automobiles canadiens à faire connaître les détails concernant les rappels des automobiles et dans le cas contraire, pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement envisage de présenter une telle mesure législative?